

N° 81097

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2022-2023

PROJET DE LOI

portant modification de :

- 1° la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat ;**
 - 2° la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif ;**
 - 3° la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives ;**
- en vue du renforcement des effectifs de la justice administrative et de la numérisation des procédures urgentes devant le tribunal administratif**

* * *

AVIS COMPLEMENTAIRE DE L'ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DE LUXEMBOURG

(10.5.2023)

Le Conseil de l'Ordre des avocats du Barreau de Luxembourg a pris connaissance des amendements parlementaires au Projet de loi n°8109 déposés à la Chambre des Députés, en date du 21 avril 2023.

Pour mémoire, l'Ordre des avocats avait rendu en date du 8 mars 2023, un avis concernant ledit projet de loi.

Le Conseil de l'Ordre propose après examen des prédicts amendements parlementaires et en complément de son avis du 8 mars 2023, pour des considérations tenant aux exigences de clarté et de précision, que la première phrase de l'article *12bis (2)*, soit rédigée comme suit :

« Les pièces versées à l'appui de la demande sont jointes au recours et déposées sur la plateforme à la transmission électronique.

[...] ».

Pour le reste, le Conseil de l'Ordre n'a pas d'observations particulières à faire quant aux prédicts amendements parlementaires.

Luxembourg, le 10 mai 2023.

Le Bâtonnier,
Pit RECKINGER

